

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Donzy  
séance du 17/12/2013

L' an 2013 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de  
JACOB Jean-Paul Maire

M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : BAILLAIS Marie-José, CHANTIER Geneviève, LURIER Marie-France, VALLET Armelle, VAVON Marie-Paule, MM : ALESINA Louis, BANTEAUX Lionel, BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, BLANCHARD Roger, BORDET Bernard, BOULET François, KLEINPETER, André, MONNOT Dominique, PICARD Rémi RICARD Patrice,

Absents ayant donné procuration: M. BRUN Michel à Mme. CHANTIER Geneviève, M. PICARD Rémi à M. BELAUD Dominique

Absents excusés: M. LANLARD André, Mme. VAVON Marie-Paule

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15
- Votants : 20

**réf : 2013-068**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2013-069**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet permettant de respecter l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (mairie, école maternelle, école primaire, salle socioculturelle).

Le montant total des travaux est estimé à

La commune de DONZY peut bénéficier pour ce projet de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au taux de 60 % sur le montant H.T.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Coût total T.T.C.	=	102 230.49€
Coût H.T.	=	85 447.00€

Coût H.T.	=	85 447.00€
D.E.T.R. 60 % sur H.T.	=	51 286.20€
Autofinancement de la commune	=	34 160.80€
T.V.A. à récupérer	=	16 747.61€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- approuve le projet présenté par Monsieur le Maire,
- sollicite l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 60 %,
- charge Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2013-070**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire procéder à la restauration du Monument aux Morts place de la Mairie. Il s'agit de remplacer deux plaques de marbre et de repeindre les lettres des noms de nos anciens combattants.

Monsieur Le Maire présente le devis numéro DE101462 en date du 17/12/2013 établi par les établissements Gaubier d'un montant de 1350.33€ H.T soit 1615.00€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la restauration du Monument aux Morts, autorise Monsieur Le Maire à signer le dit devis, décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2013-071**

Le produit des ventes des concessions au cimetière est réparti actuellement à raison de 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 6 décembre 1843.

Toutefois, suite à la loi du 21 février 1996 (codification du Code général des collectivités territoriales) et à l'instruction n° 00-78-MO du 27 septembre 2000, le Conseil municipal peut s'il le souhaite affecter le produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions de cimetière intégralement au budget de la commune.

Compte tenu du montant peu significatif de ces recettes pour le CCAS et afin d'en simplifier la gestion, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser la totalité du produit des concessions dans le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser l'intégralité du produit perçu lors de la vente de concessions dans le cimetière au budget communal à compter du 01 janvier 2014.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2013-072**

Conscient de la nécessité d'améliorer et de moderniser les logements communaux au 1 rue de la Piscine. Monsieur le Maire a sollicité une étude auprès de Monsieur Paul-André MIGNOT, économiste de la construction, aux fins de chiffrer les travaux de remise aux normes du système

électrique et l'isolation. Cette étude a pour but de décrire les prestations techniques du projet et de donner une idée de l'étendue des travaux.

Après avoir exposé les conclusions de l'étude, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent poursuivre la réflexion sur la réhabilitation de l'immeuble abritant les logements en question.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de poursuivre la réflexion sur la réhabilitation des logements communaux au 1 rue de la Piscine.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 2013-073-01**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les décisions modificatives suivantes au budget de la commune:

#### **Bois Dieu**

Afin de régler les dépenses relatives à l'aménagement Bois Dieu :

Dépenses 2151-472: -20 795.45 € Disponibilité travaux

Dépenses 2158-460: +20 795.45 €.

#### **La Chapelles des Brosses**

Afin de régler les dépenses relatives à la restauration de la Chapelle :

Dépenses 2151-472: -20765.33 €.

Dépenses 2312-466: + 20765.33 €.

#### **Régularisation FNGIR**

Afin de procéder au réajustement:

Dépenses 73923-014 : 55€

Dépenses 60628-011 : -55€

#### **Virement de chapitre à chapitre**

Afin de régler les dépenses relatives aux derniers règlements

Recettes 6419-013 : +14 993.06€

Recettes 7022-70 : +7 995.73€

Recettes 7381-73 : +5 542.22€

Recettes 021: +2515.08€

Dépenses 60612-011 : 5 979.27€

Dépenses 60623-011 : 214.92€

Dépenses 60624-011 : 162.51€

Dépenses 60631-011 : 120.20€

Dépenses 61523-011 : 12 882.11€

Dépenses 61524-011 : 1 402.18€

Dépenses 6182-011 : 32.79€

Dépenses 6232-011 : 2 016.46€

Dépenses 6262-011 : 178.35€  
Dépenses 66111-011 : 3 027.14€  
Dépenses 1641-16: 2515.08€  
Dépenses 023: 2515.08€

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions et décide de charger Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2013-074**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de Monsieur ZIMMER Benoît, locataire du logement communal sis 7 place du Moulin à la Grande Brosse, au terme de laquelle il demande l'autorisation de réaliser des travaux (réfection de la salle de bain, changement des papiers peints) en contre partie de la gratuité de deux ou trois loyers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité, de faire constater la nature réelle des travaux à réaliser puis de procéder à leur chiffrage avant d'octroyer à Monsieur ZIMMER Benoît une quelconque autorisation.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2013-075**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet Pierres R'Art en Donziais et expose la demande de subvention 2014, présentée par Madame Nicole BACHELARD d'un montant de 600€.

Dans un courrier en date du 14/11/2013 Madame Nicole BACHELARD indique que la réparation de la sculpture de Donzy, selon devis de réparation d'un montant de 600€, a été réalisée gracieusement par Paul NATTER, sculpteur. Elle suggère donc que la commune verse la somme prévue pour la réparation sous forme de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas faire droit à la demande de subvention présentée par Madame Nicole BACHELARD, Présidente de l'association Donziais Villages R'art, mais s'engage à mettre en place à sa charge les éléments de signalétique nécessaires afin de porter à la connaissance de tous la présence de la sculpture de Donzy et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2014.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 2013-076**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts:

- le martelage des parcelles 3, 12.2, 13.2, 11.1 au titre de l'exercice 2014.
- la mise en vente, des produits martelés des parcelles 3, 12.2, 13.2 en bloc et sur pied lors des adjudications de l'année 2014.
- la délivrance, au profit des affouagistes:

des houppiers et des petites futaies martelées (qualité bois de chauffage) des parcelles 3, 12.2, 13.2.

des produits martelés sur l'emprise des cloisonnements d'exploitation de la parcelle 1.1 (qualité bois de chauffage).

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants: Messieurs LANLARD André, BELAUD Dominique et BLANCHARD Roger.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2013-077**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les décisions modificatives suivantes au budget de la commune:

Aménagement rue Frappier Saint-Martin

Afin de régler les dépenses relatives à l'opération concernant l'aménagement de la Rue Frappier Saint-Martin :

Recettes 7022: +741.70 €.

Dépenses 023: +741.70 €.

Recettes 021 :+741.70€.

Dépenses 2031-479 : +741.70€

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et décide de charger Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu: